

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 308-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.1156

Déposée le: 25.11.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Müller (Bern, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)

Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Grands projets: limiter les frais d'étude

Le Conseil-exécutif est chargé de faire le nécessaire pour limiter les frais d'étude en anticipant certaines décisions de principe relatives à la réalisation.

Développement :

Dans sa réponse à l'interpellation 045-2015, « Tram Region Bern: que peut-on encore sauver ? », le Conseil-exécutif confirme que le canton et les communes ont dépensé 30 millions de francs pour la planification et l'étude du projet Tram Region Bern. C'est une somme colossale. Or ce projet a été rejeté en votation populaire : ce tram ne verra pas le jour. A ces dépenses publiques, il faut ajouter les dépenses d'investisseurs privés dont on ignore le montant. Il a fallu résilier des contrats et des pourparlers de conciliation ont déjà été entamés à titre préventif.

Pour le Conseil-exécutif, laconique, le fait que le peuple puisse en décider autrement « relève des aléas de la démocratie directe ». Mais les dépenses engagées avant la décision populaire, elles, ne relèvent pas de la nature de la démocratie. Elles sont entre les mains du gouvernement,

en l'occurrence du membre du Conseil-exécutif responsable du domaine en question, et sont donc pilotables. Et dans le cas du Tram Region Bern, ces dépenses étaient bien trop élevées.

Il faut par ailleurs éviter que le peuple ne se sente obligé d'accepter un projet afin que les dépenses n'aient pas été engagées pour rien.

Le peuple souverain doit prendre les décisions de principe concernant la réalisation alors que le projet n'en est encore qu'à ses débuts, à partir du moment évidemment où il est possible d'avoir une estimation réaliste des coûts. Dans sa réponse à l'interpellation mentionnée, le Conseil-exécutif disait qu'il fallait étudier cette question, ce que nous le prions de faire ici, ainsi que de présenter les mesures adaptées.